

C. N. R. S.

Paris, le 13 mai 1990

UNITÉ DE RECHERCHE ASSOCIÉE 1137

M. N. H. N. - PARIS VII

LABORATOIRE D'ANATOMIE COMPARÉE
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
55, RUE BUFFON - F 75005 PARIS
TÉL. : (1) 40 78 32 95



Monsieur le Ministre,

C'est avec stupéfaction et consternation tout à la fois que j'ai appris le projet de création d'une zone spéciale d'exploitation de carrières de silice au coeur du massif forestier "Bois du Roi" impliquant la destruction de 150 ha de forêt.

Ce projet est tout à fait scandaleux dans la mesure où les conséquences dramatiques de cette destruction déborderaient très largement le cadre de la zone concédée à l'exploitant, pour mutiler irréversiblement un des "poumons" de la Région Ile de France comprenant l'ensemble des forêts de Villers-Cotterets et de Ermenonville qui s'articulent au niveau du "Bois du Roi".

En outre, ce massif ne représente pas une forêt "banale" : des associations végétales rares sont dues à son sous-sol siliceux et elle représente une zone de passage nécessaire à la survie des espèces animales forestières qui l'habitent.

Ainsi, en raison de la localisation du "Bois du Roi", la concession d'une exploitation de carrière entraînera une atteinte fatale à l'environnement non seulement de l'Oise, mais de l'ensemble de la région Ile de France.

Je pense que l'importance des retombées sera de nature à sensibiliser les médias sur les dangers écologiques de cette affaire.

En vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Dr F. K. JOUFFROY
Directeur de Recherche
Département des Sciences de la Vie
URA 1137

ENQUÊTE RELATIVE

A

un projet de création d'une zone de recherches
et d'exploitation de sève dans le Bois du Roi.
(150 hectares)

En exécution de l'arrêté du 10 février 1990 de Monsieur le Commissaire de la République
de Breanvais je, soussigné, M. Jean PELLE, Maire

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de

2 mois du 16 mai au 15 mai 1990

les lundis, mercredis, de 18 heures 30 à 19 heures 30

vendredis de _____ heures _____ à _____ heures _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

les observations du public.

A Dany Jullien le

Première journée :

Le 16 mai de 18 heures 30 à 19 heures 30

1. - Observations de M. Jean PELLE, Maire

Le Bois du Roi ressemble à celui de Fontainebleau tant par
ses arbres, ses végétaux, ses fleurs de printemps que par sa grande variété
de fûts surajés. Il est également sillonné de chemins de grande
randonnée, de fûts aménagés et est ainsi un lieu de promenade
et de débarrasement pour les habitants du village, et de nombreux touristes.
Dans le plan d'occupation des sols, le Bois du Roi a donc
été classé en zone naturelle à protéger afin de le préserver de toute
agression.

Il est donc absolument évident que le projet d'exploitation
de sève dans le cœur de ce bois, dans une zone aussi étendue, va

détériorer le paysage et détruire à jamais le milieu naturel si fragile.

Des tas de mines se produiront et provoqueront de multiples nuisances comme cela a été le cas avec l'ancienne sablière : habitations ébranlées, bris de vitres et fuite de matériaux. Le passage des camions chargés de sable entraînera de nombreuses gênes dans l'agglomération. De ce fait, je répréhends qu'un groupe scolaire doit être construit dans la rue menant au Bois. Cette circulation nouvelle sera très dangereuse pour la sortie des classes.

En outre, les prescriptions de réaménagement du site sont rarement respectées (voir ancienne sablière). Il y a un fort risque de dépôts de déchets dans les excavations.

De plus, il est à considérer que dans la partie à exploiter se trouve un obélisque remarquable, ancien monument celtique, haut de 7 mètres et de 12 mètres de circonférence. Sa disposition sur le bouleversement de son environnement ne peuvent être imaginés.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que dans son extrémité sud, ce Bois va déjà être touché par le passage du TGV Nord (liaison avec Paris à Emmerenville)

Pour toutes ces raisons, je m'oppose catégoriquement à ce que le projet ne tienne pas compte de la volonté contraire des élus locaux et des propriétaires. La préservation de notre patrimoine naturel prime l'intérêt économique. Les activités humaines ne doivent pas être seulement fondées sur le profit et l'économie mondaine.

Il s'agit d'un plan d'occupation des sols si des prescriptions ne sont pas respectées ?

Le Bois du Roi a été classé, à juste raison, en

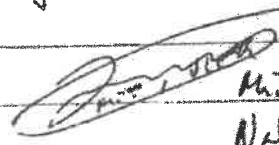
L'exploitation inconsidérée des riches vestiges constitue une grave hypothèque sur notre avenir. Cette prise de conscience s'est faite ces dernières années au sein de l'opinion publique et parmi les instances décisionnelles. La destruction d'une forêt classée constitue donc une atteinte grave à notre patrimoine naturel. Elle révèle également le feu de cas que l'on fait de la volonté du citoyen lorsque l'intérêt financier de quelques puissants privilégiés est en jeu. Le Bois du Roi est le bien de tous et non la propriété de quelques gros industriels.

H. TRESSET
Docteur en droit à l'Université de Paris I

Au moment où l'on commence en fait à parler d'écologie et de qualité de l'environnement il me paraît très à fait aberrant d'attenter au patrimoine forestier, d'autant plus qu'il s'agit d'un site classé, lieu de passage pour la faune entre la forêt d'Emmanuelle et celle de Villiers-Gotthard. Il serait temps de réfléchir la leçon de l'exploitation anarchique de notre environnement : comment au sein d'une exploitation de graminées en plein milieu boisé alors que, d'un autre côté, l'on tente d'atténuer les conséquences néfastes de l'édification du TGV direct? Alors préservons le Bois du Roi.

H. Tresset
Sous-Directeur
au Muséum National d'Histoire Naturelle

Je suis absolument contre ce projet, aberrant et choquant.


Maître de Conférences au Muséum National d'Histoire Naturelle

Je m'oppose à l'établissement d'une sablière
au Bois du Roi !

J. Jai G. D^e d'Université
Muséum National
d'Histoire Naturelle

En tant que naturaliste, amoureuse des forêts et préoccupée par les
questions d'environnement, par la relation que nous, communautés humaines,
entretiens avec les autres populations animales et végétales, je trouve
ce projet d'exploitation d'une sablière supplémentaire dans une
forêt qui reste à notre époque un luxe et une nécessité, absolument
aberrant -

J. P. S. H. T. Doctorante en archéozoologie
Muséum National d'Histoire Naturelle

Je suis indigné devant l'ampleur et l'irraisonnabilité de l'acte,
humain, qui a défaut d'entretenir et d'harmoniser ses
relations avec son milieu environnant, se livre à l'acharnement
aveugle à vouloir détruire ce que Nature et raison
ont exprimé au long de plusieurs siècles. Pitié ! épargnez
nous de tels négligences et massacres, nos enfants
n'auraient plus besoin d'un manuel de "forêts et Bois"
tellement ces derniers sont à l'état "fossile".
Une âme sensible aux feuilles d'arbre
Sidi Daamar Hassan zoologue
et Ethnologue (Paris I, Paris)

pitié pour la Forêt Najet DALIL

139
Lecteur - pour - la forêt!
(Fadeline d'Haus)

Alors que la protection de la Nature et les problèmes
d'environnement font la tige des journaux et médias
et deviennent une question essentielle pour tous, est-il
vraiment nécessaire d'abattre 150 hectares de bois pour
une exploitation de silice? Le Bois du Roi est-il
encore un privilège? N'y touchons pas!

P. Joffe Docteur d'Université
Muséum national d'Histoire
naturelle

Tirons la leçon des exploitations de granit dont les carrières en
sont écologiquement et économiquement catastrophiques en Vallée
de Seve. Comment autoriserait-on une exploitation de silice
dans une forêt classée? Il est temps de donner un coup d'arrêt
à une exploitation anarchique de notre environnement.

Joffe Professeur agrégé
chargé de Recherche
au CNRS

Malgré notre puissance humaine, malgré notre haute performance
technologique, nous ne pourrions recréer la nature, une fois